



N° **2375** /MSHP/DGS/DPML/DAR

Abidjan, le **15 OCT. 2018**

CIRCULAIRE

A L'ATTENTION

DES RESPONSABLES DES AGENCES DE REPRESENTATION ET DE PROMOTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET PARAPHARMACEUTIQUES, DES SOCIETES DE COMMERCIALISATION EN GROS DE MATERIEL MEDICO-CHIRURGICAL ET/OU DE PRECURSEUR CHIMIQUE

Il est porté à la connaissance des Agences de Représentation et de Promotion de Produits Pharmaceutiques et Parapharmaceutiques ainsi que les sociétés de commercialisation en gros du Matériel Médico-chirurgical et/ou des précurseurs chimiques, que **les attestations provisoires en leur possession expirent le 31 Décembre 2018.**

Elles sont donc priées de prendre toutes dispositions utiles pour le renouvellement de leurs attestations (voir les modalités de renouvellement des attestations provisoires, affichées ci-dessous) ou pour l'obtention d'un agrément de trois(3) ans.

Le dépôt des dossiers de demande de renouvellement des attestations provisoires au titre de l'année 2019 débutera le Lundi 15 Octobre 2018 à 09h00 et prendra fin le vendredi 29 Mars 2019 à 15h00.

Passé ce délai, aucune dérogation ne sera accordée.

Le Directeur

Docteur DUNCAN A. Rachel